

Décret

Générale

modern

Décret n° 2021-055/PR/MI portant publication de la liste des candidats pour les Elections Présidentielles du 09 avril 2021.

n° 2021-055/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
14 mars 2021

Numéro JO
n° 2 du 07/04/2021

Date du numéro
7 avril 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle N°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 modifiée et relative aux élections

VU La Loi Organique n°2/AN/1993/3ème L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992

VU La Loi Organique n°11/AN/02/4ème L portant modification de l'article 40 de la Loi Organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi Organique n°12/AN/07/5ème L du 07 janvier 2008 modifiant et complétant la Loi Organique n°1/AN/92 relative aux élections

VU La Loi Organique n°13/AN/10/6ème L du 03 février 2011 modifiant la Loi Organique n°1/AN/92 relative aux élections

VU La Loi Organique n°14/AN/11/6ème L du 04 juin 2012 portant modification de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi Organique n°16/AN/12/6ème L du 06 décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU L'Erratum du 30 novembre 1998 relatif à l'article 22 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992

VU La Loi n°1/AN/92/2ème L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VU Le Décret n°2010-0241/PR/MI portant composition et fonctionnement de la CENI

VU Le Décret n°2016-019/PR/MI du 21 janvier 2016 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le Décret n°2019-0095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-0096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-0116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2020-317/PR/MI du 14 décembre 2020 fixant la date des élections présidentielles et portant convocation du collège électoral

VULe Décret n°2020-320/PR/MI du 17 décembre 2020 portant organisation du scrutin présidentiel du 09 avril 2021

VUL'Arrêté n°2020-182/PR/MI du 30 décembre 2020 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VUL'Arrêté n°2021-036/PR/MI du 16 février 2021 fixant le nombre et l'implantation des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 09 Avril 2021

VULe Décret n°2021-034/PR/MI du 16 février 2021 portant réglementation de la propagande pour les élections présidentielles du 09 avril 2021

VUL'Arrêté n°2021-043/PR/MI du 02 mars 2021 portant désignation de la commission de propagande chargée de donner un avis sur le prix d'impression des documents électoraux pour les élections présidentielles du 09 avril 2021

VULe Décret n°2021-053/PR/MI du 10 mars 2021 rectifiant les articles 6 et 8 du Décret n°2020-320/PR/MI du 17 décembre 2020 portant organisation du scrutin présidentiel du 09 avril 2021

VULa Décision du Conseil Constitutionnel n°02/2021/CCdu 13 mars 2021

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La liste des candidats aux élections présidentielles du 09 avril 2021 est arrêtée comme suit

-
- Mr. ISMAÏL OMAR GUELLEH, candidat UMP
 - Mr. ZAKARYA ISMAIL FARAH, candidat indépendant ;

Article 2

Le présent Décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH